

Prolongation

Les plantes exotiques envahissantes : identifier pour mieux prévenir

ESSONE-NDONG

Libreville/Gabon

De nombreuses espèces de plantes, d'animaux et même de micro organismes ont réussi à s'établir à l'extérieur de leur aire de répartition initiale pour vivre dans un milieu complètement nouveau. Lorsqu'elles se naturalisent, la plupart de ces espèces s'intègrent dans l'environnement. D'autres, au contraire, prolifèrent et représentent une menace majeure pour notre environnement.

SI l'on n'y prend garde, les prochaines années seront sérieusement menacées d'un grave péril. Celui-ci a pour nom : «Les plantes exotiques envahissantes», une vraie arme de destruction massive des écosystèmes.

En effet, dans le monde entier, de nombreuses espèces de plantes, d'animaux et même de micro organismes ont réussi à s'établir à l'extérieur de leur aire de répartition initiale pour vivre dans un milieu complètement nouveau. Lorsqu'elles se naturalisent, la plupart de ces espèces s'intègrent dans l'environnement. D'autres, au contraire, prolifèrent et représentent une menace majeure pour notre environnement parce qu'elles remplacent les espèces indigènes, modifient les habitats ou altèrent le fonctionnement des écosystèmes. Une profusion de termes est même aujourd'hui employée pour désigner ces espèces venues d'ailleurs et qui menacent notre flore indigène, voire (pour certaines) notre santé.

Consciente de la dangerosité de ce fléau insidieux, la Commission de l'Union Africaine (UA) a tiré depuis la sonnette d'alarme en invitant les

Etats membres à mettre en place des mécanismes appropriés en vue de lutter efficacement contre ce phénomène nouveau. A travers son organisme spécialisé dans la protection des végétaux qu'est le CPI (Centre phytosanitaire inter africain) basé à Yaoundé (Cameroun), l'UA a interpellé la conscience continentale sur la nécessité urgente d'engager des stratégies de lutte. C'est dans ce cadre que, en tant que son bras séculier en la matière, le CPI mène depuis lors une campagne de formation et de communication autour de deux axes majeurs : «le renforcement des capacités pour l'évaluation et la gestion des risques liés aux plantes exotiques envahissantes» et «l'examen ainsi que la mise à jour des législations et lois de la Quarantaine végétale».

PRENDRE LA MESURE

Ces deux problématiques ont tenu en haleine, dernièrement, au cours d'un atelier de formation à Libreville, les représentants de 25 pays africains et experts londoniens, autour du thème: «évaluation et gestion des risques liés aux espèces végétales exotiques envahissantes».

Maître d'œuvre de ces importantes assises, le représentant-résident de l'Union Africaine au Cameroun et directeur du Centre phytosanitaire inter africain, le Gabonais Jean-Gérard Mezui m'Ella n'a pas fait dans la dentelle en invitant les participants à prendre toute la mesure de la menace que constituent les plantes exotiques envahissantes. «Au fil des années, ces dernières deviennent un phénomène d'intérêt capital, en ce qu'elles peuvent se mettre en compétition avec les espèces indigènes et transformer finalement



Photo : Antoine Essone Ndong

Des plantes exotiques envahissantes constituent une menace pour les écosystèmes.



Photo : Antoine Essone Ndong

Les officiels procédant au lancement des travaux.

les écosystèmes», a-t-il averti. Pour bien situer leur caractère hardi et intrépide du fait des impacts importants qu'elles occasionnent sur les activités humaines ou parce qu'elles représentent une menace potentielle pour les habitats et les espèces indigènes les plus sensibles, Dr Mezui m'Ella a révélé que celles-ci «peuvent abaisser les nappes phréatiques et réduire la

disponibilité des ressources en eau pour les animaux et l'homme dans de vastes zones». L'enjeu est donc important et ce d'autant que les plantes exotiques envahissantes, une fois associées aux mauvaises herbes, peuvent être toxiques pour le bétail. En témoigne une étude qui explique: «les pertes dues à ce phénomène peuvent avoisiner les 25 à 30% de rende-

ment dans les Etats membres de l'Union Africaine». L'alerte prend tout son sens... Au Gabon, l'analyse des autorités gouvernementales cadre parfaitement avec les préoccupations de l'Union Africaine : «Les plantes exotiques envahissantes sont des contraintes biotiques majeures pour la production animale et la sécurité alimentaire en Afrique.

Celles cultivées ou sauvages peuvent être menacées par l'introduction et la propagation des maladies et des ravageurs, et notamment par les plantes exotiques envahissantes qui peuvent sérieusement perturber et détruire les communautés végétales naturelles indigènes», a déclaré Aubierge Moussavou, secrétaire générale-adjointe du ministère de l'Agriculture, de l'élevage, chargé de la mise en œuvre du projet Graine, au nom de son ministre empêché.

COMPLEXITÉ A partir de cette convergence de vues, le gouvernement gabonais devait se réjouir de la tenue à Libreville de cet atelier, dont l'objectif principal était de donner aux professionnels des pays de l'Union Africaine l'opportunité d'échanges d'expériences, de discussions ouvertes afin de déceler la complexité de l'évaluation et la gestion des risques liés aux espèces végétales exotiques envahissantes.

Selon le Représentant-résident de l'Union Africaine au Cameroun, «depuis plusieurs années, le CPI cherche à prévenir l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles aux cultures en Afrique». C'est dans cette optique qu'en 2011, des travaux ont été lancés sur ces plantes avec les Etats membres et les institutions partenaires, qui ont débouché sur l'identification de 22 mauvaises herbes nocives majeures en Afrique. En 2015, le CPI a terminé la préparation d'un document sur les mauvaises herbes envahissantes en Afrique. Ce livre, qui contient 50 espèces importantes, est actuellement en cours de publication et sera disponible avant la fin de l'année 2017.



Photo : Antoine Essone Ndong

Une vue des participants à la cérémonie d'ouverture de l'atelier.



Photo : Antoine Essone Ndong

Les séminaristes ont posé pour la postérité.